

# À ALENÇON, STATIONNER EN CENTRE-VILLE LORSQU'ON EST UN PROFESSIONNEL



## C'EST FACILE ET MALIN !

Bénéficiez du  
**TARIF PROFESSIONNEL**  
valable pour le stationnement  
dans la zone 6h hypercentre.

**Tarif : 40 € par mois et par véhicule**

**Condition :** Réservé aux professionnels (professions libérales, commerçants, associations, salariés) dont le siège social se situe dans le périmètre du stationnement payant (voir au verso).

### EN PRATIQUE

Afin de bénéficier de ce tarif, prenez rendez-vous auprès de l'accueil du service Tranquillité Publique, au 02 33 80 87 80.

Lors de l'inscription, pensez à vous munir du formulaire de souscription complété et signé (disponible sur [www.alencon.fr](http://www.alencon.fr) > mon cadre de vie > mobilité et stationnement > comment et où garer ma voiture), d'une copie de la carte grise, de la carte d'identité recto/verso, d'un justificatif d'établissement du siège social (pour le chef d'entreprise ou gérant) ou d'une attestation de l'employeur (pour le salarié).

Une fois l'inscription enregistrée, vous pourrez régler votre abonnement mensuel directement à l'horodateur, par carte bancaire.



 Périmètre ouvrant droit à l'abonnement professionnel

 Zone de stationnement autorisé avec l'abonnement professionnel

L'abonnement professionnel permet un stationnement uniquement dans la zone 6h (hors place Masson et parking de l'Abreuvoir), matérialisé en orange sur le plan, sous réserve de places disponibles. Les places ne seront pas réservées aux professionnels.

Service Tranquillité Publique - Stationnement :  
18 rue de Bretagne, tél. 02 33 80 87 80